

Département des Pyrénées- Atlantiques
--

## DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	15
Date de convocation 13 mars 2024		

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

**Présents** : S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, C. BOISSIERE, H. BERNADET, T. BEUGNIES, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, S. BAUDY, F. FERNANDES, F. SUBIAS, L. DUMERGUES.

**Procurations** : V. BERGES RAGOCHÉ procuration à S. BONNASSIOLLE, M. TIRCAZES procuration à C. HIALE GUILHAMOU, S. DAUBE procuration à S. PIZEL, F. COUDURE procuration à F. GOMMY.

S. PIZEL a été élue secrétaire de séance.

N°2024/09
-----------

**Autorisation de signature de la convention territoriale globale entre la CCLB et la CAF**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale de construction d'un projet social et familial de territoire partagé.

Elle devient le cadre contractuel de référence entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités territoriales et vient remplacer les contrats enfance et jeunesse (CEJ).

La Communauté de communes des Luys en Béarn (CCLB), par la délibération n° 74/2022 du conseil communautaire, s'est engagée dans la démarche CTG avec la CAF des Pyrénées-Atlantiques.

La CTG constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la CAF est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

Ce dispositif national vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans. Il couvre un large champ de thématiques relevant de la branche famille de la CAF, à savoir : l'enfance et la jeunesse, le logement, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale et de la parentalité.

Sur le territoire de la CCLB, il est proposé de l'articuler autour d'une stratégie reposant sur les enjeux suivants :

- En petite enfance :
  - o S'assurer que l'offre corresponde au besoin des familles
  - o Etudier les questions afférentes à l'accueil des enfants de plus de 3 ans en crèche
  - o Approfondir la question de la place des micro-crèches sur le territoire
  - o Renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelle, et de manière générale les métiers de la petite enfance
  - o Renforcer le suivi et accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles
- En enfance :
  - o Avoir une offre de service en adéquation avec les demandes
  - o Créer les conditions de coopération entre les acteurs
  - o Créer du lien entre les ALSH : entraide, mutualisation, tarification
- En jeunesse :
  - o Développer et articuler le dispositif PS Jeunes
  - o Créer un réseau avec les différents acteurs du territoire avec la jeunesse
  - o Développement des liens collèges/partenaires
  - o Favoriser l'ouverture des jeunes vers le monde professionnel
  - o Renforcer les liens et passerelles enfance/jeunesse
  - o Sensibiliser les jeunes aux questions de santé et d'exclusion

- En parentalité :
  - o Faire émerger la cohérence entre les acteurs
  - o Clarifier et reconnaître la place de chacun
  - o Faire connaître les acteurs intervenants
  - o Accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur
  - o Mobiliser les familles sur les dispositifs parentalité
  - o Impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants
  - o Aller vers les familles
  
- En animation de la Vie Sociale :
  - o Assurer un meilleur maillage de territoire de l'offre ludothèque, présente sur la partie nord du territoire
  - o Sortir d'une logique CAF et faire connaître tous les acteurs AVS
  - o Structurer une politique d'animation de la vie sociale
  
- En logement :
  - o Développer et consolider les logements jeunes, notamment les FJT
  - o Développer des logements et actions intergénérationnelles

Il s'agit d'approuver les termes de la CTG et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette dernière.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** les termes de la CTG à intervenir entre la CCLB et la CAF des Pyrénées-Atlantiques annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Maire à signer la CTG.

Suffrages exprimés : 19  
Pour : 19

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.

